



XXXIX ANTARCTIC TREATY
CONSULTATIVE MEETING
SANTIAGO - CHILE 2016
25 YEARS PROTOCOL ON ENVIRONMENTAL PROTECTION

Déclaration de Santiago pour le vingt-cinquième anniversaire de la signature du Protocole relatif à la protection de l'environnement au Traité sur l'Antarctique

Les Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique, réunies à Santiago, au Chili, en mai 2016, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la signature du Protocole de 1991 relatif à la protection de l'environnement au Traité sur l'Antarctique (le Protocole environnemental),

Rappelant la Déclaration ministérielle de Washington sur le 50^{ème} anniversaire du Traité sur l'Antarctique de la XXXII^e RCTA, en 2009,

Rappelant en outre la déclaration de 2011 sur la coopération antarctique à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'Antarctique,

Reconnaissant l'importance du Protocole environnemental, signé à Madrid le 4 octobre 1991, au sein du système du Traité sur l'Antarctique,

Rappelant l'engagement des Parties consultatives envers la protection complète de l'environnement de l'Antarctique et des écosystèmes dépendants et associés, et la désignation de l'Antarctique comme réserve naturelle, consacrée à la paix et à la science,

Réaffirmant que la protection complète de l'environnement de l'Antarctique et des écosystèmes dépendants et associés est dans l'intérêt de la science et de l'humanité toute entière,

Rappelant les responsabilités des Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique de s'assurer que toutes les activités en Antarctique sont compatibles avec le système du Traité sur l'Antarctique,

Rappelant en outre que la protection complète de l'environnement antarctique et des écosystèmes dépendants et associés est un facteur fondamental dans la planification des activités et la recherche scientifique dans la zone du Traité sur l'Antarctique,



XXXIX ANTARCTIC TREATY
CONSULTATIVE MEETING
SANTIAGO - CHILE 2016
25 YEARS PROTOCOL ON ENVIRONMENTAL PROTECTION

Résolues à assurer la pleine application des principes et des dispositions du Protocole et de ses annexes à l'appui d'une protection complète de l'environnement de l'Antarctique et des écosystèmes dépendants et associés,

Profondément préoccupées par les effets des changements environnementaux mondiaux, en particulier le changement climatique, pour l'environnement antarctique et les écosystèmes dépendants et associés,

Convaincues que la coopération internationale en Antarctique est essentielle afin d'étudier efficacement les changements environnementaux mondiaux et que le système du Traité sur l'Antarctique offre le cadre nécessaire au renforcement de cette coopération,

Conscientes de la nécessité de veiller à ce que toute l'activité humaine en Antarctique soit menée de manière à favoriser la protection continue de l'environnement de l'Antarctique et à empêcher et minimiser les impacts,

Réaffirmant l'importance de tirer parti des meilleurs avis scientifiques et techniques disponibles quant à la gestion des activités en Antarctique et à la protection globale de l'environnement de l'Antarctique et des écosystèmes dépendants et associés,

Reconnaissant l'importance de la Comité pour la protection de l'environnement en tant qu'organe consultatif pour les réunions consultatives du Traité sur l'Antarctique dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole environnemental,

Par la présente :

1. - réaffirment leur engagement ferme et inébranlable envers les objectifs et les buts du Traité sur l'Antarctique et de son Protocole environnemental ;
2. - gagent de redoubler d'efforts afin de préserver et protéger les environnements terrestre et marin de l'Antarctique, compte tenu de la désignation de l'Antarctique comme réserve naturelle, consacrée à la paix et à la science ;
3. - réaffirment, en particulier, leur engagement fort et sans équivoque envers les articles 6 et 7 du Protocole environnemental, définissant respectivement les principes



XXXIX ANTARCTIC TREATY
CONSULTATIVE MEETING
SANTIAGO - CHILE 2016
25 YEARS PROTOCOL ON ENVIRONMENTAL PROTECTION

sur la coopération dans la planification et la conduite des activités dans la zone du Traité sur l'Antarctique, et interdisant toute activité liée aux ressources minérales, autres qu'aux fins de la recherche scientifique ;

4.- s'engagent à déployer tous les efforts nécessaires afin de mettre en vigueur l'Annexe VI du Protocole sur la protection de l'environnement qui porte sur la responsabilité découlant des urgences environnementales, comme une étape cruciale en vue de l'application des articles 15 et 16 du Protocole environnemental ;

5. - saluent l'augmentation du nombre de Parties au Protocole environnemental à trente-sept Parties au moment de la présente déclaration et encouragent les autres États qui sont engagés envers les buts et objectifs du Protocole d'y adhérer ;

6.- s'engagent à garantir que le tourisme actuel et futur et les activités non gouvernementales soient gérés efficacement, y compris les défis et impacts découlant de l'éventuelle croissance et diversification de ces activités, en tenant compte des dispositions du Système du Traité sur l'Antarctique et en particulier, celles contenues dans le Protocole de l'environnement ;

7. - réaffirment leur intention de travailler de concert afin de mieux comprendre les changements du climat antarctique, et de chercher activement des moyens pour contrer les effets du changement climatique sur l'environnement de l'Antarctique et les écosystèmes dépendants et associés ;

8. - réitèrent leur engagement à promouvoir des programmes coopératifs à valeur scientifique, technique et éducative, y compris des activités visant à protéger l'environnement en Antarctique et les écosystèmes dépendants et associés ; et à faciliter le partage des biens et les infrastructures de l'Antarctique afin de soutenir des projets de collaboration scientifique, lorsque cela est possible et réalisable ;

9.- réaffirment leur engagement à rester vigilantes et à prendre des mesures efficaces et rapides pour relever les futurs défis environnementaux qui se poseront en Antarctique.

Adoptée à Santiago, Chili, le 30 mai 2016.